

**COMITÉ DE LIAISON ENTRE LA MAGISTRATURE ET L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

**LE VENDREDI 25 JUIN 2010,
À 10 h 30**

**SALLE DE CONFÉRENCE
90, RUE SPARKS
10^{ième} ÉTAGE**

Présents :

Le juge en chef Blais, Cour d'appel fédérale
Le juge en chef Lutfy, Cour fédérale
La juge Heneghan, Cour fédérale
Le juge Lemieux, Cour fédérale
M^{me} Suzanne Labbé, administratrice en chef par intérim
M^{me} Murielle Brazeau, ACA – Services du greffe
Chantelle Bowers, attachée de direction auprès du juge en chef de la Cour d'appel fédérale
Claudine Léger, attachée de direction par intérim auprès du juge en chef de la Cour fédérale
Simon Barker, Oland & Company (Président du Comité de liaison entre la Magistrature et l'Association du Barreau canadien)
Susan Beaubien, Macera & Jarzyna
Martin Masse, Lang Michener
Mario Bellissimo, Bellissimo Law Group (*par téléconférence*)
Christian Monnin, Heenan Blaikie
Max Weder, Borden Ladner Gervais
Alain Préfontaine, Section du contentieux des affaires civiles, JC
Danielle Lussier, Association du Barreau canadien
Peter Grant, Grant & Associates

Absents

Le juge Sexton
La juge Sharlow
Le juge Pelletier
Le juge O'Reilly
Le juge Phelan
La protonotaire Aronovitch

Secrétaires de la réunion :

M^{me} Chantelle Bowers, attachée de direction, Cour d'appel fédérale
M^{me} Claudine Léger, attachée de direction par intérim, Cour fédérale

10 h 30 – 10 h 45 Échange informel avec café

10 h 45 – 12h Réunion

1. Mot de bienvenue

Le juge en chef Blais remercie les membres de la magistrature et du Barreau dont la participation au comité facilite des échanges ouverts entre des avocats engagés et des juges indépendants. Le juge en chef Lutfy remercie également les membres du comité de leur présence.

2. Mot de bienvenue

M. Barker remercie les juges en chef Blais et Lutfy de bien vouloir accueillir les membres du Barreau. Le comité, dont il juge les réunions fort utiles, doit son existence à l'Association du Barreau canadien (ABC) (il est né en 1982). De nombreux forums favorisent effectivement les rencontres entre les membres du Barreau et de la magistrature. Les rencontres globales comme celles du comité sont très utiles pour mettre à l'avant-scène des questions plus vastes, comme le dossier de la rémunération des protonotaires, à l'avancement duquel l'ABC a pu contribuer. L'ABC apprécie vraiment la possibilité de tenir des réunions comme celle d'aujourd'hui deux fois l'an ou chaque fois qu'une rencontre est jugée à propos.

3. Adoption du procès-verbal (4 décembre 2009)

Le procès-verbal est adopté.

POINTS SOULEVÉS PAR L'ABC :

4. Mises à jour – Groupes de liaison spécialisés

a) Barreau autochtone et Barreau en droit des Autochtones

M. Grant prend la parole au nom du Barreau en droit des Autochtones et souligne qu'une réunion portant sur le droit des Autochtones a eu lieu au début de juin.

Cette réunion, qui s'inscrit dans le cadre d'un dialogue constant entre les aînés autochtones et les membres du Barreau et de la magistrature, a porté principalement sur l'admissibilité de l'histoire orale dans les litiges concernant les Autochtones. L'idée d'élaborer des lignes directrices procédurales sur le traitement de l'histoire orale des aînés est extrêmement bien reçue. D'après les conversations qu'il a eues avec d'autres juges, M. Grant estime que l'initiative de la Cour fédérale guidera la pratique d'autres tribunaux. Cette initiative fera l'objet d'un suivi en septembre. En plus du juge en chef Lutfy et du juge Lemieux, le juge Mainville, la juge Hansen, le juge de Montigny, le juge Mandamin, le juge Phelan et le protonotaire Lafrenière participent à ces travaux. De l'avis de M. Grant, il convient de distinguer ce projet d'avec celui qui concerne la règle relative aux témoins experts. M. Grant s'interroge toutefois sur le traitement de l'histoire et de la tradition orales dans le système de gestion des instances.

M. Grant commente également la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières*, notamment en ce qui concerne la Cour d'appel fédérale. Le Tribunal se compose de juges de juridiction supérieure, mais les appels visés par l'article 28 sont automatiquement portés devant la Cour d'appel fédérale. Cette Loi visait au départ à régler l'important problème de l'arriéré; cependant, jusqu'à maintenant, le Tribunal n'a entendu aucun appel. La Cour d'appel fédérale devrait savoir que cela ne saurait tarder.

Le juge en chef Blais souligne que le juge Mainville a été nommé à la Cour d'appel fédérale et qu'il connaît bien cette Loi et le Tribunal en question.

Le juge en chef Lutfy ajoute que les membres du Tribunal doivent être des juges de juridiction supérieure, mais pas nécessairement des juges d'une cour supérieure provinciale. La nomination d'un juge de la Cour fédérale, le cas échéant, est envisagée de façon favorable (la Cour fédérale étant

évidemment une cour de juridiction supérieure). Un délai maximal de trois ans peut s'écouler entre le dépôt d'une revendication et le règlement s'y rapportant.

Le juge Lemieux souligne que la réunion de juin était importante et s'est révélée positive en ce qui a trait à l'élaboration des lignes directrices concernant le témoignage des aînés. À la fin de la réunion, il a été convenu que la Cour fédérale elle-même se chargerait de la rédaction des lignes directrices. La contribution du comité du droit des Autochtones au règlement de questions importantes est énorme. La question de l'application des règles dans le cadre des demandes de contrôle judiciaire (plutôt que des actions) en ce qui a trait au témoignage des aînés a également été soulevée.

b) Droit de l'immigration

M. Bellissimo se présente et parle au nom du Barreau en droit de l'immigration.

Il présente un aperçu de la Conférence annuelle du Barreau en droit de l'immigration, qui a eu lieu à Halifax et à laquelle la Cour fédérale était bien représentée (le juge en chef Lutfy, la juge Snider et le juge Barnes, de la Cour fédérale, de même que la juge Dawson, de la Cour d'appel fédérale étaient présents).

M. Bellissimo explique qu'il y a toujours un arriéré à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, mais que le nombre de cas en attente a baissé à environ 60 000. Chaque membre de la Commission rend de 140 à 150 décisions par année. Les demandeurs d'asile proviennent, notamment, de la Chine, du Nigeria, de Haïti, de Saint-Vincent, de Sainte-Lucie et de la République tchèque.

Le projet de loi sur les mesures de réforme concernant les réfugiés est actuellement à l'étude au Sénat. Parmi les autres changements majeurs proposés dans le projet de loi, le délai d'un an que vise le gouvernement pour le renvoi des demandeurs d'asile déboutés ne fait pas l'unanimité.

Après avoir examiné environ 2,500 demandes d'autorisation, l'ABC a déposé un mémoire au sujet des dépôts non autorisés.

De plus, il existe désormais une liste commune de la jurisprudence comportant 38 décisions.

En ce qui a trait au délai relatif aux lignes directrices en matière de contrôle judiciaire, un nouveau projet de loi (C-35) a été déposé au sujet des consultants et des critères de sélection (dû le 2 juillet) applicables au groupe de consultants en immigration. On a suggéré que des commentaires soient demandés à la Section de l'immigration de l'Association du Barreau canadien. L'ABC est d'avis que, à moins que le règlement ne permette de sévir suffisamment contre les individus, un autre régime de réglementation devrait être adopté.

Le juge en chef Lutfy ajoute que la Cour fédérale a créé un groupe de travail qui examine le projet de loi C-11 et les répercussions du délai d'un an sur les demandes de contrôle judiciaire.

Dans un autre ordre d'idée, M. Bellissimo souligne qu'il n'y a aucun progrès en ce qui a trait aux travaux relatifs au projet de loi sur la citoyenneté. Comme dans le cas du projet de loi sur les consultants en immigration, des comités de travail examineront les modifications proposées à la *Loi sur la citoyenneté*.

c) Propriété intellectuelle

M^{me} Beaubien souligne qu'un comité des spécialistes de la propriété intellectuelle (PI) a été mis sur pied il y a quelques années à l'initiative du juge Hughes. La dernière réunion du comité a eu lieu à Ottawa le 13 mai dernier et, auparavant, le comité s'était réuni dans d'autres villes. La Cour voulait se pencher sur trois grandes questions :

(i) Audiences relatives à des avis de conformité

Exemple : façon de simplifier l'examen des questions liées à la contrefaçon et à la validité; cependant, le Barreau estimait qu'en l'absence de modification législative, il serait difficile de simplifier l'examen de ces questions.

(ii) Exigences relatives aux actes de procédure dans les affaires portant sur les brevets

Exemple : façon de circonscrire rapidement les questions et de mieux définir les aspects de la validité et de la contrefaçon. La Cour a tendance à rejeter les demandes de précisions. Un groupe de travail chargé d'examiner cette question est mis sur pied.

(iii) Règles concernant les témoins experts

Exemple : la Cour a fixé une réunion avec le Barreau en mars au sujet des nouvelles règles. Cependant, un malaise persiste dans le milieu du droit de la propriété intellectuelle au sujet de l'application de ces règles.

Initiatives liées à la réforme du droit dans le milieu du droit de la propriété intellectuelle

Hôtel de ville – réunion du 13 mai – La réunion portait sur la façon de mieux gérer les instances relatives à la propriété intellectuelle. Les deux Cours étaient bien représentées à la réunion et M^{me} Beaubien remercie tous les participants.

Programme de formation juridique permanente : 13 mai – Le jumelage de ces événements avec le Dîner des juges organisé par la Section du droit de la propriété intellectuelle permettra de continuer d'attirer les participants et favorisera un dialogue ouvert entre les juges et les avocats.

Le Dîner annuel des juges organisé par la Section du droit de la propriété intellectuelle a eu lieu le 13 mai au Musée des beaux-arts du Canada. L'honorable Alice Desjardins et l'honorable Allen Linden ont été honorés par les membres du Barreau en droit de la propriété intellectuelle.

Enfin, la Section du droit de la propriété intellectuelle de l'ABC examine actuellement les mises à jour de la *Loi sur les brevets* et le nouveau projet de loi sur le droit d'auteur.

Le juge en chef Blais remercie le Barreau en droit de la propriété intellectuelle et la Cour fédérale d'avoir invité la CAF à participer à ces initiatives.

Le juge en chef Lutfy remercie M^{me} Beaubien pour le rôle important qu'elle a joué dans le cadre des dîners des juges organisés par la Section du droit de la propriété intellectuelle et souligne également la participation du juge Hughes. Il rappelle aussi les initiatives de la Cour fédérale dont il est fait état dans l'Avis à la communauté juridique daté du 1^{er} mai 2009. Il n'y a aucune raison pour laquelle les instances relatives à la propriété intellectuelle ne devraient pas être instruites et tranchées dans les deux années suivant la déclaration.

d) Droit maritime

M. Barker s'exprime au nom de la Section du droit maritime. L'Association nationale du droit maritime a tenu son assemblée annuelle à Halifax les 4 et 5 juin derniers cette année et des remerciements spéciaux sont adressés à la juge Heneghan, qui a participé à l'assemblée.

M. Barker commente également la conférence des juges en droit maritime, qui aura lieu les 14 et 15 avril 2011. M. Bob Jetté travaille avec le juge Harrington, de la Cour fédérale, et le juge Nadon, de la Cour d'appel fédérale, sur ce projet. Le Barreau en droit maritime aimerait connaître les sujets dont les Cours veulent entendre parler, car la conférence est destinée aux membres de la magistrature (c.-à-d.

qu'elle portera sur les questions relevant du droit maritime au Canada). M^{me} Bowers fera le suivi auprès des juges Nadon et Harrington à ce sujet.

L'ABC a récemment mis sur pied un groupe de travail sur le droit maritime, et M. Barker remercie le juge de Montigny (Cour fédérale) ainsi que le juge Stratas (Cour d'appel fédérale) pour le rôle qu'ils ont joué.

e) Droit administratif

M. Masse prend la parole au nom de la Section du droit administratif. Il commente le cahier commun de jurisprudence en droit administratif, préparé sous la direction du juge Zinn, de la Cour fédérale. Le juge Zinn a pris cette initiative et propose la participation de Tom Brody et de Sandy Graham (JC). Le juge en chef Lutfy ajoute que la Cour fédérale aimerait également participer à ces travaux.

La juge Heneghan commente l'accès à un cahier commun de jurisprudence dans les salles d'audience et dans les bureaux des juges de la Cour; par exemple, les décisions *Khosa* et *Dunsmuir*.

Le juge en chef Lutfy répond qu'il existe maintenant une liste commune de la jurisprudence en matière d'immigration sur le site web de la Cour fédérale et qu'une liste similaire en droit des Autochtones paraîtra sous peu.

POINTS SOULEVÉS PAR LES COURS :

5. Mise à jour – Cour d'appel fédérale

Le juge en chef Blais souligne que, depuis la dernière réunion du comité, le juge Stratas et le juge Mainville ont été nommés à la Cour d'appel fédérale. Compte tenu du départ de quelques juges l'an dernier, ces nominations permettent à la Cour de bénéficier d'un effectif complet.

Le juge en chef Blais ajoute que, depuis la dernière réunion du comité, la Cour d'appel fédérale a modifié sa politique sur l'accès du public et des médias afin qu'elle cadre davantage avec celle de la Cour fédérale. Il remercie la Cour fédérale et le juge O'Reilly pour le leadership dont ils ont fait preuve dans ce dossier.

6. Mise à jour – Comité des Règles

Chantelle Bowers distribue un document décrivant l'évolution des travaux relatifs aux modifications proposées aux Règles. Le document est joint au présent procès-verbal.

7. Mise à jour – Cour fédérale

Le juge en chef Lutfy souligne que certains s'interrogent sur les répercussions pour la Cour des décisions *Fuller* et *McNamara*, qui remontent à une quarantaine d'années. La Cour fédérale examine de près la question de sa compétence d'origine législative et la façon optimale de présenter des observations au gouvernement. Il sera intéressant de voir le sort que connaîtront des litiges semblables à celui de l'affaire *Grenier* devant la Cour suprême du Canada.

Le juge en chef Lutfy parle également de la question des dépens et de l'accès à la justice. Il précise que les avocats doivent se tenir prêts à formuler des commentaires sur les dépens au juge qui préside l'audience. Des sommes d'argent trop élevées sont englouties dans les taxations de dépens.

Dans un autre ordre d'idée, le juge en chef Lutfy mentionne que la Cour fédérale a siégé à Toronto cette semaine malgré le sommet du G8. Par principe, elle n'a pas modifié son calendrier. Le juge Lutfy s'est réjoui de l'appui reçu des employés du SATJ et la Cour a tenu ses séances au Collège Seneca plutôt qu'à l'édifice situé au 180, rue Queen. Les avocats spécialisés en immigration étaient heureux que leurs causes soient entendues et tout s'est bien passé.

En dernier lieu, le juge en chef Lutfy mentionne que des candidats sont actuellement interrogés en vue de la nomination d'une personne au nouveau poste d'administrateur en chef. Des remerciements sont adressés à M. R.P. Guenette pour le dévouement dont il a fait preuve tout au long de son mandat, ainsi qu'à M^{me} Labbé, qui a consenti à agir comme administratrice en chef par intérim.

8. Mise à jour de l'administratrice en chef par intérim du Service administratif des tribunaux judiciaires, M^{me} Suzanne Labbé

M^{me} Labbé remercie les juges en chef de leur soutien. Elle mentionne qu'elle continuera à exécuter les mêmes tâches pendant la période de transition et qu'elle travaillera avec la haute direction. En ce qui concerne la question des cartes d'identité avec photo, les mêmes règles s'appliqueront désormais dans tous les bureaux du SATJ. Les avocats doivent présenter leur carte de membre de l'Association du Barreau ainsi qu'une pièce d'identité avec photo afin d'accélérer le processus d'autorisation de sécurité.

9. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu en décembre 2010 et la correspondance sera envoyée en temps opportun.

10. Varia (M. Simon Barker)

M. Barker a un message à transmettre au nom de l'ABC et en son propre nom. L'ABC aimerait aider les membres de la magistrature dans la mesure du possible.

Le mandat de trois membres du comité est sur le point de prendre fin :

M. Grant (qui ne se représente pas)

M. Masse (qui se représente)

M. Barker (qui ne se représente pas)

M. Barker profite de l'occasion pour remercier M. Grant pour le temps qu'il a consacré au comité.

Le juge en chef Blais et le juge en chef Lutfy remercient également M. Barker pour le rôle qu'il a joué pendant plusieurs années au sein du comité.

11. Mot de la fin

Le juge en chef Blais et le juge en chef Lutfy remercient les participants et les invitent à continuer à discuter de façon informelle pendant le repas du midi.